



Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le 19/12/2022

ID : 063-200071199-20221213-CCPL_2022_136-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 6 décembre 2022
Date d'affichage : 6 décembre 2022

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Artonne.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Didier CHASSAIN, Luc CHAPUT, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Jérôme TARAGNAT, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY, Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD.

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON.

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Dominique TIXIER.

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-136 : FINANCES – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT, DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS
OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

Rapporteur : Luc CHAPUT

L'article L1612-1 du CGCT dispose que, « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. [...]

En outre, jusqu'à l'adoption du budget [...], l'exécutif [...] peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Afin de permettre le paiement de certaines dépenses d'investissement, il est proposé l'ouverture des crédits par opération d'investissement comme suit :

Opération	Intitulé	Article	BP + DM	Autorisatio
30	MOYENS GENERAUX	2031.	2 000,00 €	
		2051.	5 540,00 €	
		2152.	19 000,00 €	
		2158.	30 000,00 €	
		2181.	15 000,00 €	
		2182.	91 000,00 €	
		2183.	21 131,85 €	5 000 €
		2184.	12 466,24 €	2 000 €
		2188.	22 000,00 €	
39	TOURISME	2031.	50 000,00 €	
		2152.	230 000,00 €	
		2313.	184 808,00 €	40 000 €
44	URBANISME	202.	100 000,04 €	25 000 €
		2031.	63 000,00 €	
48	AMENAGEMENT DE L'ESPACE	2031.	56 580,00 €	
		2111.	11 009,00 €	
		2313.	6 620 712,92 €	
49	FAB LIMAGNE	2135.	8 000,00 €	
		2183.	1 200,00 €	
		2188.	7 036,00 €	
		2031.	15 000,00 €	
50	ENFANCE JEUNESSE	2128.	1 000,00 €	
		2158.	600,00 €	
		21728.	1 500,00 €	
		2181.	1 500,00 €	
		2183.	7 000,00 €	
		2184.	11 400,00 €	
		2188.	2 500,00 €	
		2313.	1 200 000,15 €	300 000 €
		2031.	50 000,00 €	
51	ECONOMIE	20421.	12 841,00 €	
		20422.	45 000,41 €	10 000 €
		2111.	225 000,00 €	
		2181.	23 040,00 €	
		2181.	31 755,18 €	
53	NUMERIQUE	2183.	20 000,00 €	5 000 €
		2031.	261 038,00 €	25 000 €
		21318.	143 816,00 €	
56	CULTURE SPORT LECTURE PUBLIQUE	2183.	4 000,00 €	
		2184.	23 000,00 €	
		2313.	216 576,00 €	50 000 €
		2031.	85 930,35 €	
57	GRAND CYCLE DE L'EAU	20422.	15 000,00 €	
		2145.	249 750,00 €	
		2031.	14 000,00 €	
58	ENVIRONNEMENT	20421.	10 000,00 €	2 500 €
		2051.	10 000,00 €	
		2152.	2 500,00 €	
		2031.	40 000,00 €	5 000 €
60	HABITAT- GENS DU VOYAGE	20422.	15 000,00 €	
		2313.	145 000,00 €	
		2152.	5 000,00 €	
66	MOBILITE	2152.	5 000,00 €	

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le 19/12/2022

ID : 063-200071199-20221213-CCPL_2022_136-DE

67	FONDS CONCOURS	2041412.	55 000,00 €
68	SOCIAL	2183.	20 60,00 €

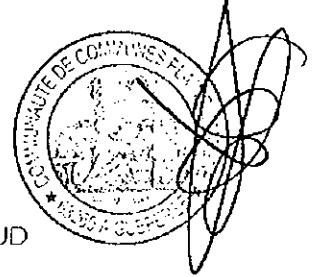
→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite proposée ci-dessus.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 19/12/2022

Le président,

